

**DOSSIER DE CANDIDATURE  
SESSION 2020/2022 - RENNES**

**Master - Artistes des musiques traditionnelles**

Photo  
obligatoire

Madame  Monsieur

Nom : .....

Nom de naissance : .....

Prénom(s) : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Portable : .....

Courriel : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

N° sécurité sociale (15 chiffres) : ..... Nationalité : .....

**Expression artistique**

Aire culturelle, pratiques instrumentales et/ou vocales, répertoires...

Sujets de recherche, projets artistiques envisagés durant la formation

## Formations et études

N° INE (n° BEA sur votre relevé de notes du Bac : 10 caractères et 1 clé) : .....

**Diplômes Bac + 3 / Bachelor obtenus :**

DNSPM                       Licence\*                       Autres (précisez)\* : .....

\*Si vous n'êtes pas titulaire du DNSPM en musiques traditionnelles voir pièce à joindre obligatoire page 5

## Etudes secondaires et supérieures

Merci d'indiquer également la dernière année d'inscription dans des études supérieures ou universitaires, même si elles n'ont pas abouti à un diplôme.

Année d'obtention	Diplômes obtenus	Discipline	Établissement et Ville

## LANGUES ETRANGÈRES

Merci d'indiquer votre niveau LU / ECRIT / PARLE

Langues pratiquées : ..... Niveau : .....

Langues pratiquées : ..... Niveau : .....

Langues pratiquées : ..... Niveau : .....

## Etudes artistiques et musicales

Année d'obtention	Diplômes obtenus	Discipline	Établissement et ville



## Expériences artistiques marquantes

Amateurs / bénévoles / professionnelles

\*joindre une feuille supplémentaire si besoin

### DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné.e, M.....  
certifie l'exactitude des renseignements mentionnés dans ce dossier,

Fait à ..... le .....

Signature

**Le dossier complet est à renvoyer au plus tard le 15 mai 2020** (cachet de la poste faisant foi), à :

**Le Pont Supérieur**  
Candidature au Master Artistes des musiques traditionnelles  
74 E rue de Paris  
35000 RENNES

### Contacts

Coordination pédagogique, Marc Clériveret : [mclerivet@lepontsuperieur.eu](mailto:mclerivet@lepontsuperieur.eu) 06 82 22 36 66

Renseignements administratifs / inscriptions / financement  
Nicole Martin : [nmartin@lepontsuperieur.eu](mailto:nmartin@lepontsuperieur.eu) 02 30 96 20 11

## Pièces à joindre à ce dossier

- Lettre exposant vos motivations et vos objectifs personnels
- Curriculum Vitae à orientation musicale et artistique
- Un dossier (10 pages maximum), exposant l'intention du projet artistique que vous souhaitez monter et défendre au cours du Master.
- Photocopie des diplômes généraux et/ou musicaux obtenus ou équivalent (niveau bac+3 obligatoire)

**Si vous n'avez pas de DNSPM musiques traditionnelles** joindre obligatoirement un enregistrement vidéo (format mp4) de 15 mn maximum présentant une ou plusieurs de vos réalisations artistiques - La qualité de l'enregistrement vidéo sur le plan de l'image et de la technique du son ne sera pas prise en compte au-delà du seuil « d'intelligibilité » du discours musical.

- Chèque de 45 € pour les frais de dossier à l'ordre du Trésor public (non remboursable)
- Si vous souhaitez faire une demande de validation des acquis, merci de nous contacter

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous joindre au **02.30.96.20.11**

### **TOUT DOSSIER INCOMPLET OU REÇU HORS DELAI NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.**

Conformément au nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD, Règlement Général sur la Protection des Données) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de rectification aux informations qui vous concernent.

Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel pour motif légitime, ainsi que d'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### ➔ **Date Limite de dépôt du dossier pour tous les candidats :**

**LE 15 MAI 2020** (cachet de la poste faisant foi)

### ➔ **Dossier à retourner à l'adresse suivante :**

Le Pont Supérieur  
Candidature au Master Artistes des musiques traditionnelles  
74 E rue de Paris - 35000 Rennes

### ➔ **Entretiens/auditions entre le 1<sup>er</sup> et 10 juin 2020 (prévisionnel)**

Au Pont Supérieur  
Pôle d'enseignement supérieur du spectacle vivant  
74 E rue de Paris 35000 Rennes

Réponse de la commission pédagogique : à partir du 10 juin 2020  
(résultats sur les sites Internet et par mail, aucune réponse ne sera donnée par téléphone)

**Début des cours (prévisionnel) : 10 septembre 2020**

Pour consulter les programmes du Master en ligne :

[www.lepontsuperieur.eu/musique/master/artiste-musiques-traditionnelles](http://www.lepontsuperieur.eu/musique/master/artiste-musiques-traditionnelles)

## Étudiants internationaux

Vous devez joindre à votre dossier de candidature les documents suivants :

- diplômes et complément au diplôme l'enseignement supérieur (traduction par un traducteur assermenté)
- si vous résidez en France, un justificatif de séjour (visa, titre de séjour)

### ATTENTION :

**Vous n'êtes pas concerné-e par ce dossier si vous résidez dans l'un des 44 pays qui relèvent de la procédure campus France :**

Algérie, Argentine, Bénin, Burkina Faso, Brésil, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, États-Unis, Gabon, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Nigéria, Pérou, République du Congo Démocratique, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Togo Tunisie, Turquie, Togo Vietnam.

**Pour ces pays la procédure campusfrance est obligatoire**

<https://www.campusfrance.org › candidature-procedure-etudes-en-france>

Si vous ne la respectez pas, votre dossier sera jugé irrecevable.

## Formation professionnelle continue

Vous relevez de la Formation professionnelle Continue (FC), si vous êtes dans une des situations suivantes :

- Vous avez interrompu votre cursus universitaire depuis plus d'un an et vous souhaitez reprendre une formation à titre individuel,
- Vous êtes inscrit à Pôle Emploi,
- Votre formation est prise en charge par un tiers : OPCO, l'employeur dans le cadre du CPF de transition (ex. CIF) ou du plan de développement des compétences, mon compte formation dans le cadre du CPF, ou période de professionnalisation,
- Vous percevez un revenu lié au suivi de la formation (salaire/indemnisation/allocation...),
- Vous avez besoin de justifier de votre présence en formation auprès d'un tiers,
- Vous accédez à l'Université par la voie de la Validation des Acquis (VAE, VAP85)
- Vous étiez déjà inscrit en formation continue l'année universitaire précédente.

Si vous correspondez à une de ces situations, vous devez, parallèlement à cette candidature, **prendre contact dès que possible avec Nicole Martin** : [nmartin@lepontsuperieur.eu](mailto:nmartin@lepontsuperieur.eu) ou 02 30 96 20 11 pour toutes les démarches administratives et financières associées à votre projet de formation à l'UBO/Pont Supérieur.



**PAGE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION DU PONT SUPÉRIEUR**

**NOM CANDIDAT.E :**

<b>Avis de la commission</b>
<input type="checkbox"/> Admis.e sur liste principale
<input type="checkbox"/> Admis.e sur liste Complémentaire Rang : .....
<input type="checkbox"/> Refusé.e
Motif : .....
A Rennes, le .....
Visa du Président de la commission

<b>Décision des Présidences de l'Université et du Pont Supérieur</b>
<u>Sélection définitive</u> :
<input type="checkbox"/> Décision conforme à l'avis de la commission pédagogique
<input type="checkbox"/> Autre décision
Motif : .....
Sur décision du président de l'UBO et du Pont Supérieur en date du .....
Le président de l'UBO, <span style="float: right;">La présidente du Pont Supérieur,</span>